Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260723-DCM2026072308-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

COMMUNE DE TREFUMEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juillet 2026

Date de convocation
Le 17.07.2026

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 09
Votants : 10

L'an deux mil vingt-six, le 23 juillet à 18h30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Mme Françoise HEDE, Maire.

Présents : F. HEDE ; H. AGAESSE ; M-L. SAUDRAIS ; N. GALLAIS ; P. COMMEUREUC ; A. LAVIEILLE ; E. LE HOANEN ; E. POIGNANT ; A. TEILLET.
Absents excusés : J-M DAVY ; F. THOMAS.
Pouvoir : F. THOMAS à M-L. SAUDRAIS.
Secrétaire de séance : Nicolas GALLAIS.

DCM-2026-07-23/08 : Motion sur l'hôpital de Dinan

Le conseil municipal de Tréfumel :

- Considérant que l'hôpital de Dinan couvre un bassin de vie de plus de 100 000 habitants intégrant des communes de Dinan Agglomération et de la Côte d'Emeraude, dans toute leur diversité, et ce, sans tenir compte de l'affluence touristique non négligeable en période estivale,

- Considérant que le service des urgences, est la porte d'entrée principale pour les patients en situation critique 24H/24, 7 jours sur 7, et que les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne visaient à garantir l'ouverture 24/24 d'un service d'urgence sur l'Hôpital de Dinan, service accueillant plus de 25 000 patients par an,

- Considérant que toute réduction d'activité ou fermeture nocturne entraînerait une dégradation de la prise en charge des soins de proximité ainsi qu'un allongement des délais d'accès aux soins et un transfert de patients vers les centres de Saint-Malo, Saint-Brieuc ou Rennes, pouvant dépasser les 30 minutes, et ce vers des hôpitaux déjà saturés,

- Considérant que cet allongement pourrait mettre en danger la vie des patients, lorsque ceux-ci se trouvent notamment dans les zones les plus éloignées des principaux hôpitaux en capacité de les prendre en charge, et que cette situation s'inscrirait en contradiction complète avec les engagements pris ces dernières années par l'ARS Bretagne sur le Territoire de Santé N°6,

- Considérant l'investissement quotidien des équipes médicales et paramédicales de l'hôpital, malgré les tensions sur les effectifs, et le manque de clarté sur le projet de santé, censé pourtant structurer l'offre de soin sur le territoire,

- Considérant enfin la perte de confiance vis-à-vis des engagements pris par les autorités compétentes, et la crainte légitime que les acteurs du territoire portent sur l'avenir de l'offre au sein du Groupe Hospitalier Rance Emeraude, notamment au regard du projet de « Grand Hôpital », objet de multiples annonces contradictoires ces 10 dernières années,

Envoyé en préfecture le 06/08/2026
Reçu en préfecture le 06/08/2026
Publié le
ID : 022-212203525-20260723-DCM2026072308-DE

Ainsi, et considérant tous ces éléments, le Conseil municipal de Tréfumel, par la présente motion pour la préservation des urgences de l'hôpital de Dinan et l'avenir d'un projet hospitalier cohérent sur le Territoire de Santé N°6 :

- Réaffirme son attachement indéfectible au maintien d'un service d'urgences 24H/24h à l'Hôpital de Dinan, service de proximité indispensable,

- S'oppose à toute fermeture, réduction d'horaires ou déclassement de service des urgences de Dinan,

- Demande à l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bretagne, au Ministère de la Santé et au Gouvernement de garantir les moyens humains, financiers et matériels nécessaires au fonctionnement pérenne des urgences, et ce dès que possible,

- Exige des engagements clairs du Gouvernement, tant financiers, matériels qu'organisationnels afin que le Territoire de Santé N°6 puisse disposer de réelles perspectives quant à la structuration de l'offre hospitalière à décliner sur ce territoire de plus de 350 000 habitants. Ces perspectives, pour être viables, ne sauraient taire la nécessité de réaffirmer la place déterminante et le besoin d'attractivité de l'hôpital de Dinan au sein du GHRE,

- Réaffirme que ces financements sont de la responsabilité pleine et entière de l'Etat, comme le précise le code de la Santé Publique, afin d'assurer une égalité d'accès aux soins partout sur le territoire national,

- Charge Madame le Maire de transmettre cette motion à Madame la Ministre de la Santé, au Directeur de l'A.R.S. Bretagne, à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor, aux Députés et Sénateurs du département, à la Directrice du GHRE.

Pour copie conforme. Certifié exécutoire compte tenu de la publication en mairie et de la transmission au représentant de l'Etat le 06 AOUT 2026

Le Maire,
Françoise HEDE

MAIRIE DE TRÉFUMEL (Côtes d'Armor)

Le secrétaire de séance
Nicolas GALLAIS

MAIRIE DE TRÉFUMEL (Côtes d'Armor)